

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 JUILLET 2018 À 20h00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 20 juillet 2018.

**Étaient présents** : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST– Florent MARTIN -Jean-Claude RICHARD - Fabienne BAUDON - Janine PERROT - Camille ECHERSEAU - Laurent BARILLET

**Étaient absents excusés** : Marie-Pierre BOUGREAU (donne pouvoir à Janine PERROT) - Arnaud LELIEVRE (donne pouvoir à Florence BOULLIER) - Carole DEZYN - Annabel LE COZ - Bénédicte RICARD

**Étaient absents** : Albertina GASPERONI

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

**AJOUT POINTS SUPPLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si les trois points suivants peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

- Avis sur l'adhésion au SIEIL de la Communauté de Commune Touraine Vallée de l'Indre à la compétence « Éclairage public » du SIEIL
- Budget 2018 - décision modificative n°2
- Régie de droit de place – actualisation des tarifs

L'adjonction des trois points est approuvée à l'unanimité

**RÉGIE DE DROIT DE PÊCHE – RAPPEL DES TARIFS ET MODIFICATIF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les tarifs de droits de pêche sont les suivants :

Type de carte	Tarifs au 1 <sup>er</sup> août 2018
Carte abonnement annuel enfant	20,00 €
Carte abonnement annuel adulte	40,00 €
Carte 1 journée enfant	2,00 €
Carte 1 journée adulte	4,00 €

Étant donné la fermeture de la trésorerie de Sainte Maure de Touraine au 31 décembre 2017, il convient de modifier l'article concernant la trésorerie de rattachement de la régie. Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les fonds sont versés à la trésorerie de l'Île Bouchard.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Accepte** les modifications concernant la trésorerie de rattachement de la régie droit de pêche : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les fonds sont versés à la trésorerie de L'Île Bouchard.

## **RÉGIE DE DROIT DE PLACE – ACTUALISATION DES TARIFS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que les tarifs de droits de place n'ont pas été revus depuis longtemps. Il convient de les réactualiser tels que :

Évènement	Spécificités	Tarifs au 1 <sup>er</sup> sept. 2018
Commerçant ambulant hebdomadaire	Emplacement pour véhicule et branchement électrique hebdomadaire	2,00€
Brocante	Emplacement 5 mètres linéaires	9,00 €
Brocante	Emplacement 10 mètres linéaires	14,00 €
Brocante	Emplacement pour les forains et professionnels de la brocante	23,00 €
Marché nocturne	Exposants	14,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Décide** de retenir les propositions de Monsieur le Maire et de réactualiser les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

## **BUDGET 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire informe ses collègues que les prévisions budgétaires en section d'investissement s'avèrent insuffisantes concernant l'opération 322 – voirie 2017, l'opération 333 – Entrées de bourg, l'opération 334 – Informatique, l'opération 179 - Réhabilitation de logement au 35 Grande rue, et qu'il y a lieu d'inscrire des crédits complémentaires pour effectuer le paiement des factures. Il propose d'opérer les décisions modificatives telles que pour la section d'investissement :

N° opération	Compte	Dépenses		Recettes	
		diminution	augmentation	diminution	augmentation
325	2313	8 000,00 €			
334	2183		9 000,00 €		
322	2152		0,07 €		
317	2313	4 232,07 €			
179	2313		732,00 €		
333	2188		3 500,00 €		
168	2031	1 000,00 €			
Total		13 232,07 €	13 232,07 €		

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- accepte la décision modificative n°1 telle que proposée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.

## **BUDGET 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les prévisions budgétaires en section de fonctionnement s'avèrent insuffisantes concernant les recettes pour les comptes 7411, 74121, et 74127 et concernant les dépenses au compte 615231. Afin d'inscrire des crédits tant en recettes qu'en dépenses, il propose la décision modificative suivante :

<b>Compte</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
615231		107 000,00 €		
7411				12 000,00 €
74121				76 000,00 €
74127				19 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>107 000,00 €</b>		<b>107000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative telle que proposée ci-dessus,  
Autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes

### **TRAVAUX SUR LE CHEMIN RURAL N° 40 (MOULINS) – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'à la suite des pluies diluviennes du 11 juin 2018, le talus du chemin rural n°40 (Moulins) s'est effondré à plusieurs endroits. Des travaux urgents de renforcement de voirie sont nécessaires.

Huit entreprises ont été consultées pour une offre de prix attendue au 17 juillet 2018 à 17h00. Quatre entreprises ont répondu, dont deux qui s'excusent.

Après examen des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ROIFFÉ TRAVAUX LOCATION pour un montant HT de 67 305.00 € soit 80 766,00€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide d'accepter la proposition du Maire et de retenir l'entreprise ROIFFÉ TRAVAUX LOCATION pour un montant HT de 67 305,00 € soit 80 766,00€ TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- inscrit le montant des travaux au budget 2018 au compte 615231.

### **TRAVAUX SUR LE CHEMIN RURAL N° 40 (MOULINS) – AUTORISATION AU MAIRE D'OUVRIR UNE LIGNE DE TRÉSORERIE PAR LE BIAIS D'ORGANISMES BANCAIRES**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'à la suite des pluies diluviennes du 11 juin 2018, le talus du chemin rural n°40 (Moulins) s'est effondré à plusieurs endroits. Des travaux urgents de renforcement de voirie sont nécessaires.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie avec les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt	85 000,00€
Durée	1 an

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie avec les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt	85 000,00€
Durée	1 an

- Autorise Monsieur le Maire à contacter les organismes bancaires,  
- Autorise Monsieur le Maire à choisir l'organisme bancaire le mieux disant, et à signer tous les documents s'y rapportant

**AVIS SUR L'ADHÉSION AU SIEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE A LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » DU SIEIL**

À la suite de la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2018-06 en date du 27 mars 2018, l'adhésion de la Communauté de Commune Touraine Vallée de L'Indre à la compétence « Éclairage public » du SIEIL.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Commune Touraine Vallée de L'Indre à la compétence « Éclairage public » du SIEIL pour et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2018-06 du 27 mars 2018,

**Approuve** l'adhésion de la Communauté de Commune Touraine Vallée de L'Indre à la compétence « Éclairage public » du SIEIL.

**AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPLACER LES PANNEAUX DE LIMITE D'AGGLOMÉRATION SUR LA RD 57**

Monsieur le Maire explique qu'étant donné la vitesse excessive des véhicules à l'entrée du bourg sur la RD 57, il convient de déplacer celle-ci afin de sécuriser la zone d'agglomération en amont.

En accord avec les services départementaux, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RD 57 tels que :

Position actuelle côté Azay le Rideau	Position envisagée côté Azay le Rideau
PR 5+248	PR 5+420

Le panneau d'entrée et de sortie seront situés sur le même côté

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- Autorise le Maire à déplacer les panneaux de limite d'agglomération sur la RD 57, tels que :

Position actuelle côté Azay le Rideau	Position envisagée côté Azay le Rideau
PR 5+248	PR 5+420

-  
Le panneau d'entrée et de sortie seront situés sur le même côté

- Autorise le Maire à prendre l'arrêté s'y rapportant  
Fait et délibéré, les jour mois et an susdits, et ont signé les membres présents.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Boullier, première adjointe, demande si une formation est prévue pour un agent technique concernant la pose des illuminations de Noël. Le service administratif se renseigne sur le sujet.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché nocturne se tiendra le 28 juillet 2018
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec la directrice du service aménagement Val Touraine Habitat, concernant le PLUI, est prévue le 2 août à 17h00 en mairie.
- Monsieur Pouzet, adjoint, explique qu'un rendez-vous a été pris le 2 août 2018 à 18h00 avec Monsieur Rufino concernant le choix des peintures salle des associations.
- Monsieur Breton demande quand aura lieu la réunion avec le département concernant la sécurisation du centre bourg. Monsieur le Maire que pour le moment il n'y a pas de date de prévue. Il doit recontacter Monsieur Descharles à ce sujet.
- Monsieur Martin indique que le robinet de la fontaine au stade est bloqué et que le regard est bouché. Les adjoints techniques doivent aller voir.
- Monsieur Proust indique la présence de squatteurs sur un terrain en campagne. Monsieur le Maire va faire le point sur cette occupation.
- Madame Echerseau demande quand le grillage sera posé à la Dragonnière. Monsieur Pouzet répond qu'il doit prendre rendez-vous avec Monsieur Lambeseur afin de réaliser un devis.
- Monsieur Fouquier, adjoint constate que les routes départementales ne sont plus entretenues. Les broyages et fauchage ne sont pas assurés suffisamment. Au-delà de l'aspect esthétique, il y a danger lorsque la visibilité n'est plus assurée.
- Monsieur Fouquier suggère que des panneaux signalétiques de direction soient posés dans la commune afin que les personnes qui ne connaissent pas la commune puissent s'orienter plus facilement.
- Monsieur Fouquier rappelle à l'assemblée que Monsieur Barillet, précédant Maire de la commune de Saint-Épain a disparu il y dix ans. Il propose de faire réaliser une plaque qui serait offerte par la commune lors d'une cérémonie d'hommage. Les membre du conseil municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.
- Madame Boullier, première adjointe indique que la réunion avec le SMICTOM concernant la containerisation aura lieu à 10h00 le 28 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h30.

Le Maire, Serge LECOMTE	Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	<b>Excusée</b> Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	<b>Absente</b> Albertina GASPERONI	Christophe BRETON	Fabienne BAUDON
Jean-Claude RICHARD	Camille ECHERSEAU	Laurent BARILLET	Annabel LE COZ
Jean-Yves PROUST	<b>Excusée</b> (donne pouvoir à Janine PERROT) Marie-Pierre BOUGREAU	Florent MARTIN	Janine PERROT
<b>Excusée</b> Carole DEZYN	<b>Excusé</b> (donne pouvoir à Florence BOULLIER) Arnaud LELIÈVRE		

**Le Maire,  
Serge LECOMTE**